

L'INTERVENTION AU PALIER DE 1 : GENERALITES (2)

La notion d'enchères compétitives : la loi des atouts.

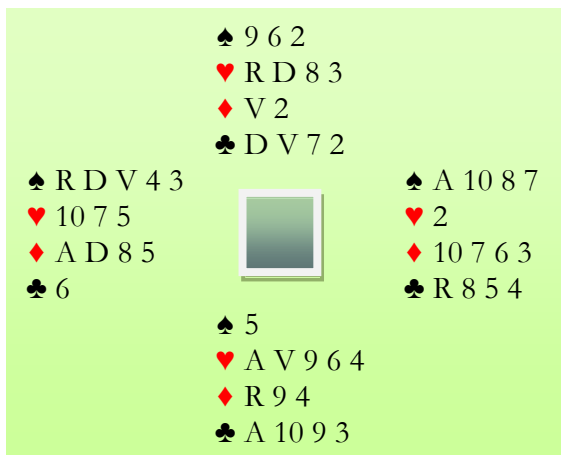


Figure 1

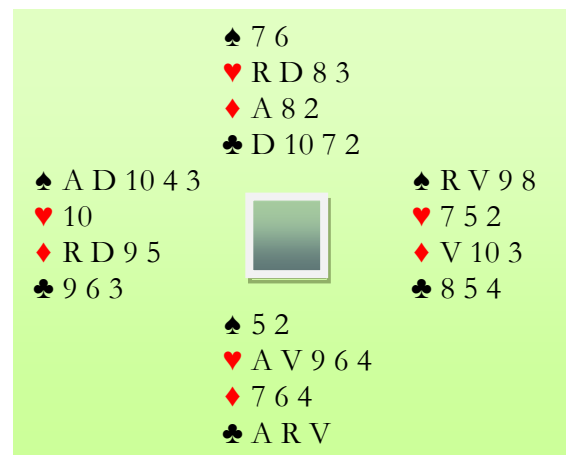


Figure 2

Ces figures reprennent les diagrammes des cours sur les *Notions de compétitives n°1 et n°2* :

- Figure 1 : 4♥ gagnent en NS, et 4♠ aussi en EO. Comment est-ce possible ?
 - Ces contrats gagnent d'abord parce qu'il y a 27HLD dans chacune des lignes.
 - Mais remarquez que chaque camp a 9 atouts (donc des points HLD...).
- Dans la figure 2, Nord-Sud alignent 29HLD au moins : il est normal de gagner 4♥. MAIS :
- Pour Est-Ouest, avec 16H et 23HLD, le sacrifice à 4♠ est excellent. Pourquoi ?
 - Essentiellement, parce que, malgré un jeu faible, il existe 9 atouts dans la ligne... De ce fait :
 - ▶ 2 de chute au maximum (contrés), donc Vert contre Rouge : 300 contre 620.
- En règle générale, plus on a d'atouts, plus on peut élever les enchères compétitives :
 - Ces situations ont été très étudiées et ont donné lieu à des lois (au sens scientifique du terme) statistiques permettant de tirer des conclusions très intéressantes pour les décisions à prendre.
 - Ces lois sont trop compliquées pour qu'on les aborde ici. Heureusement, pour la pratique de tous les jours, et pour les bridgeurs de niveau inférieur à la haute compétition, une simplification existe :

A retenir : Lorsque les forces des deux camps sont proches (15 à 25HLD), lors d'enchères compétitives, vous pouvez défendre jusqu'au niveau donné par le nombre d'atouts existant dans la ligne.

- Si la ligne possède 9 atouts, vous pouvez défendre jusqu'au niveau de 3 : 9 atouts = 9 levées.
- Si elle aligne 10 atouts, vous irez au maximum à 4♣/♦/♥/♠, car 10 atouts = 10 levées.
- Cette loi, TRES IMPORTANTE, et même FONDAMENTALE, est une simplification d'une loi dite :

LOI DE VERNES (du nom de Jean-René Vernes) ou « Loi des levées totales ».
La loi simplifiée est dite : « Loi des atouts »

Modulations de la « loi des atouts » en fonction de la vulnérabilité :

- En regardant le tableau des risques encourus en fonction des vulnérabilités, vous voyez qu'en cas d'« isovulnérabilité », le maximum admissible est de deux de chute. Si la vulnérabilité est défavorable, un de chute est déjà un maximum. Mais on peut se permettre 3 de chute Vert contre Rouge.
 - On en déduit donc une règle de prudence :

Principe : La loi des atouts est appliquée en cas de vulnérabilité égale. Elle doit être : diminuée d'une levée Rouge/Vert, augmentée d'une levée Vert/Rouge.

- Reprenons l'exemple de la fig. 2 : vous voyez que Rouge/Vert, on ne pouvait pas se battre, car on est limité à 2♠, mais Vert/Vert ou Rouge/Rouge, on doit défendre jusqu'à 3♠, la défense à 4♠ n'étant vraiment justifiée que Vert contre Rouge... (bien sûr, ici, on ne chute « que » de deux).
- **Anticipation** : Vous voyez l'importance d'être précis dans vos enchères quant au nombre d'atouts que vous possédez ! Cela conditionne, en compétitives, le niveau à atteindre...